



ACADÉMIE D'AGRICULTURE
11 OCTOBRE 2023

Assurance des récoltes :
une réforme ambitieuse

INTERVENANT

Pascal VINE

Directeur des relations institutionnelles - Groupama

Président du Conseil d'administration d'AgroParisTech

2007-09 : Directeur général de l'Institut de recherche pour l'ingénierie, de l'agriculture et de l'environnement (Irstea).

2009 : Directeur général des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires (ministère de l'agriculture).

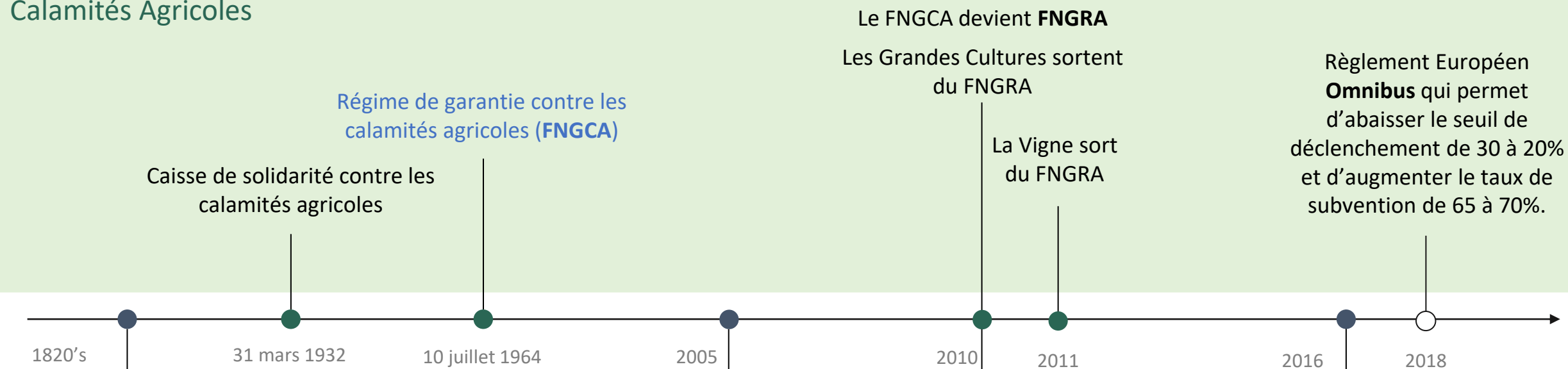
2009-10 : Directeur de cabinet du ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

2010-15 : Directeur général de l'Office national des forêts.

2015-18 : Délégué général de la fédération des coopératives agricoles de France.

Du fonds d'indemnisation à l'assurance : Vers une gestion des risques « à la carte »

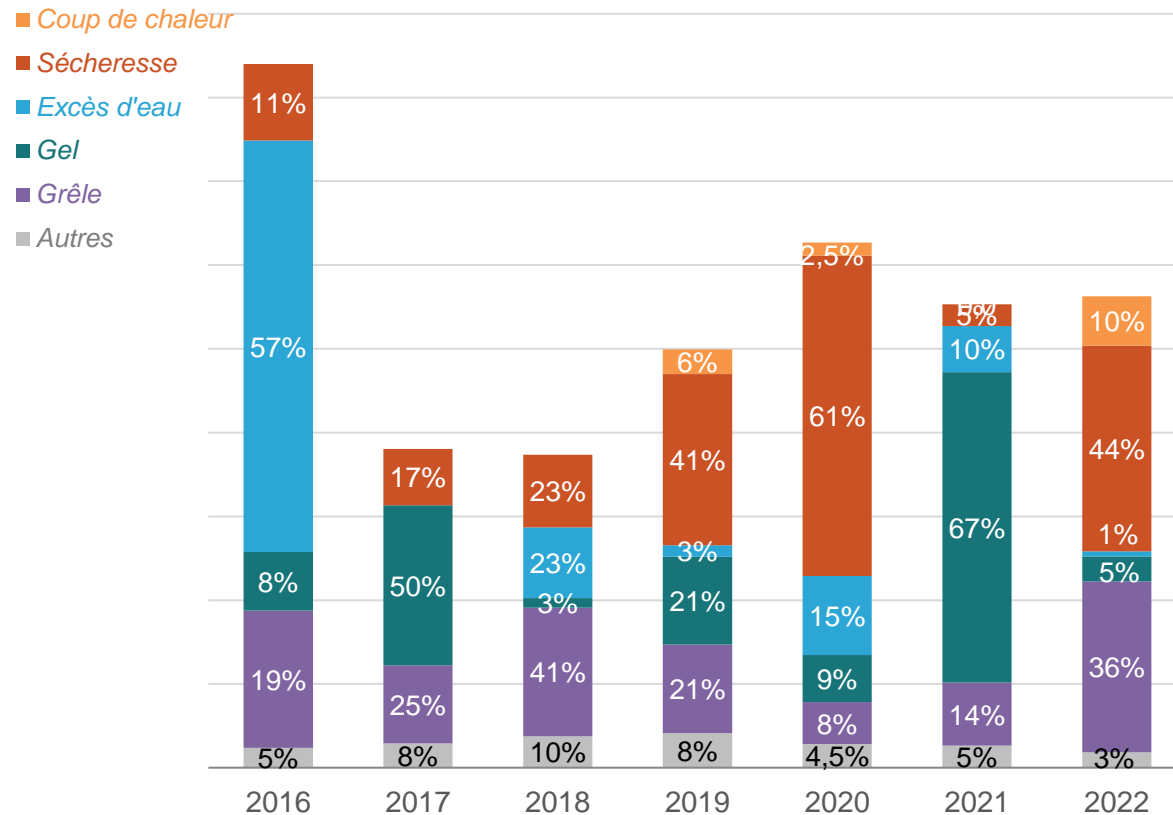
Calamités Agricoles



Assurance

UN DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE QUI MENAÇAIT L'ASSURANCE DES RÉCOLTES

Groupama : répartition de la charge de sinistre par événement climatique (2016 à 2022)



Source : données de gestion Groupama – jan 2023

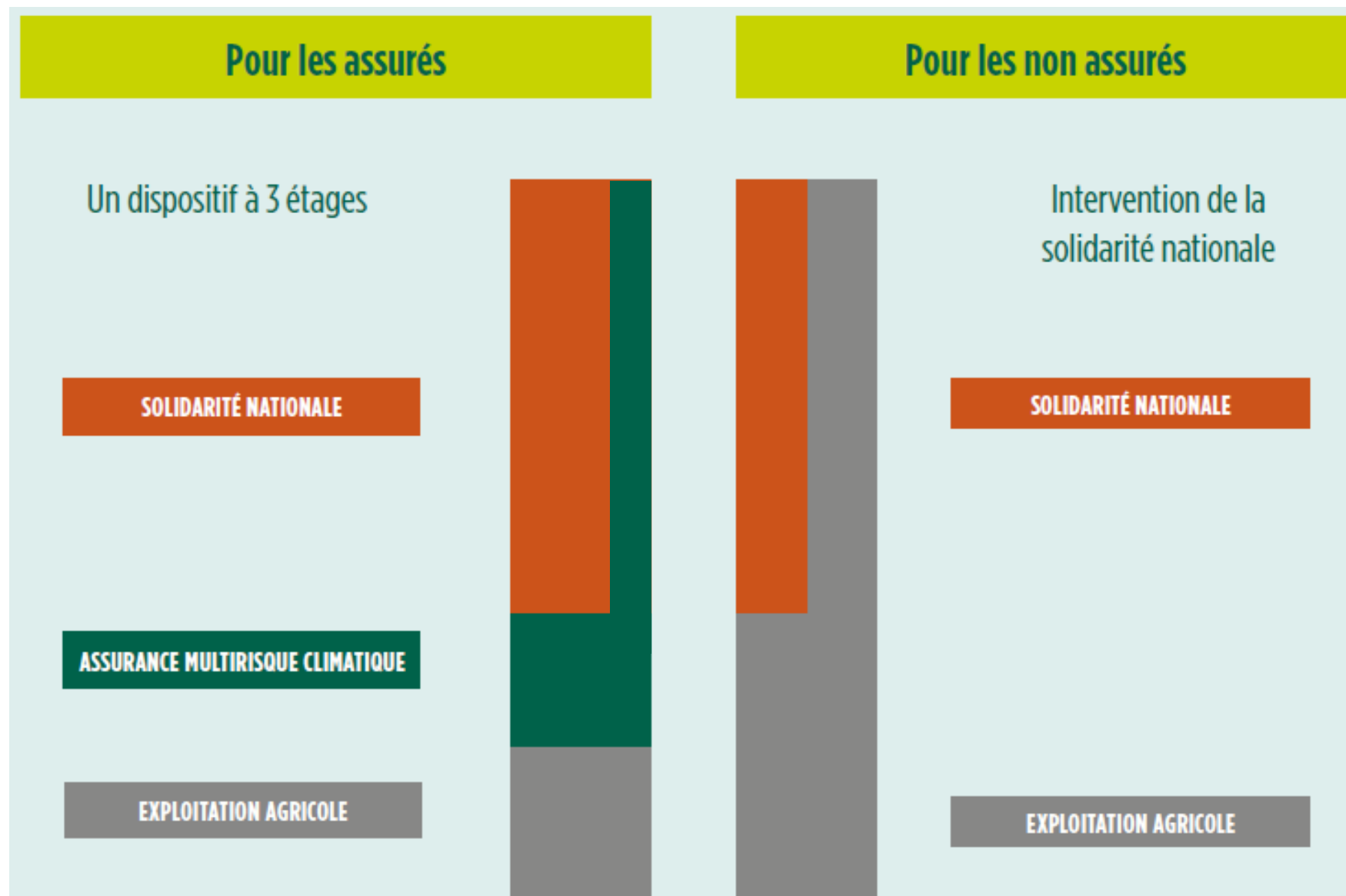
Depuis quelques années :

- Une dégradation de l'équilibre technique de l'assurance récolte
- Rapport sinistres à primes > 100%
- Un enjeu d'assurabilité des cultures
- Une réforme du dispositif devenue indispensable

Une réforme de 2022 basée sur un partenariat public privé : agriculteurs – assureurs – réassureurs - Etat

**Le nouveau système
d'indemnisation**

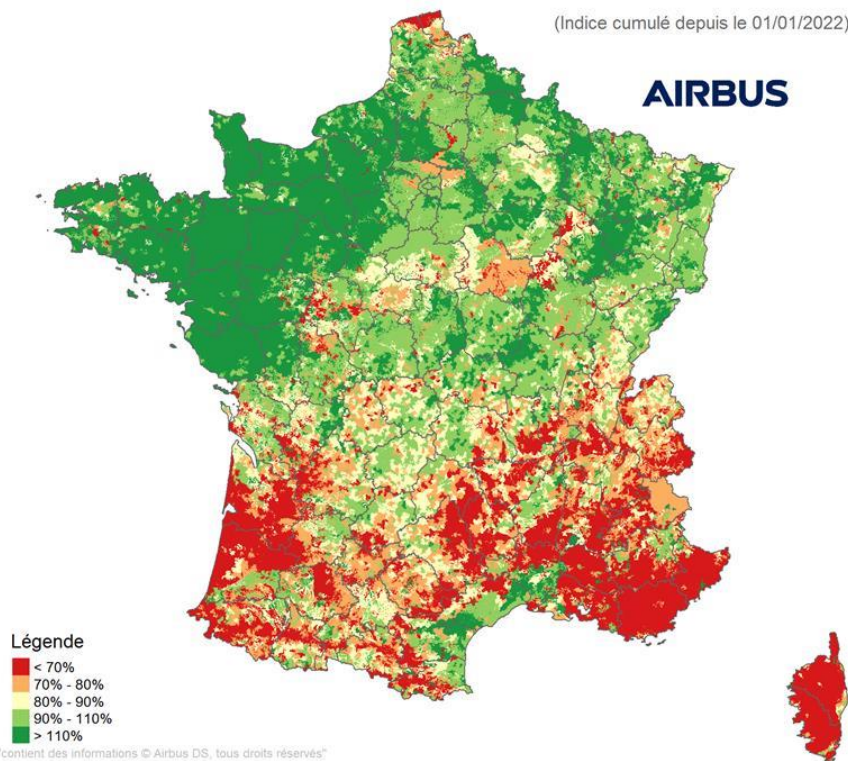
Un dispositif dit
« à 3 étages »



PRAIRIES : 2023, LA « RÉVOLUTION INDICIELLE »

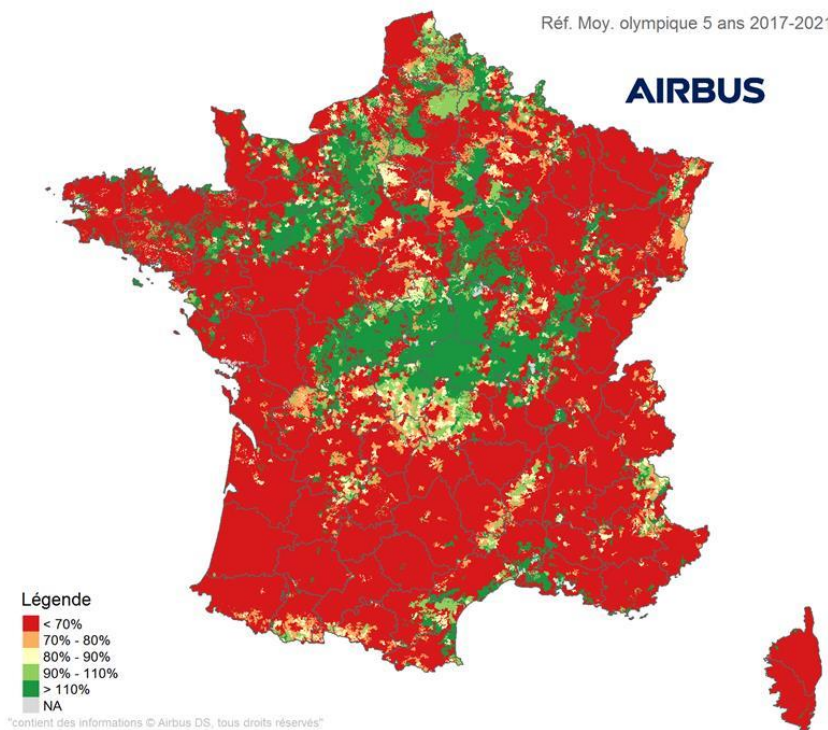
Variation de la production des prairies au 31 octobre 2022

(Indice cumulé depuis le 01/01/2022)



Variation de la production des prairies - Juillet -> Août - 2022

Réf. Moy. olympique 5 ans 2017-2021



QUELQUES RÉFLEXIONS

UN CONTEXTE D'URGENCE

- Une réforme qui mobilise l'ensemble des acteurs et qui a été rendue possible par l'affichage d'une finalité forte : la **souveraineté alimentaire**, et d'un principe structurant : la **responsabilité**.
- Une réforme destinée à rétablir **l'équilibre technique** de l'assurance récolte afin de garantir **l'assurabilité** des cultures, grâce en particulier à la solidarité nationale et à une large mutualisation des risques.
- Une réforme qui a reçu un bon accueil de la part agriculteurs en 2023 et dont la véritable « première année » sera 2024.
 - En 2023, 4,8 millions d'hectares assurés, soit une progression de 36%
 - Grandes cultures de 31,6% à 35,3% ; Viticulture de 31% à 43%
 - Arboriculture de 1,5% à 11,2%
 - Prairies de 0,5% à 9% des surfaces

QUELQUES RÉFLEXIONS

DES CONDITIONS DE REUSSITE

- Un enjeu majeur : le respect de l'équilibre technique (Ce sont les sinistres qui font les primes !)
- Une réforme qu'il ne faut pas fragiliser : ne pas modifier ses règles en cours d'année !
- Un acteur essentiel souvent trop méconnu : les réassureurs privés
- La nécessité de largement communiquer auprès des agriculteurs
- Une réforme qui ne va pas régler tous les problèmes : prévention, adaptation....

UNE RÉFORME A FINALISER

- Travaux relatifs à l'interlocuteur agréé et au groupement de co-réassurance
- L'enjeu de la moyenne olympique et du potentiel de production

DES CULTURES « SENSIBLES »

- Les prairies
- L'arboriculture
- Cultures non assurables

MERCI